



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

PROVINCE DE QUEBEC

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs: Honorius Charbonneau, préfet
André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Ferdinand Borremans, conseiller
Julien Bussière, conseiller
Michel Chapdelaine, conseiller
Marcel Dulude, conseiller
Bernard Gagnon, conseiller
René Gendron, conseiller
Marcel Lacoste, conseiller
Jacques Martin, conseiller
Paul-André Perreault, conseiller
Bertrand Poulin, conseiller
Georges Florès, conseiller
Frédéric Trépanier, conseiller
Wildor Vigeant, conseiller

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, qu'une séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, le mercredi 9 décembre 1987, à 20h00 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

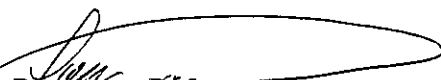
1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre 1987
3. Adoption des prévisions budgétaires 1988
4. Avis de motion: règlement d'imposition des taxes pour l'exercice financier 1988
5. Avis de motion: règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire
6. Modifications aux conventions entre la M.R.C. et le C.I.T.V.R. et entre la M.R.C. et la R.I.E.V.R.
7. Choix d'un assureur pour l'année 1987
8. Schéma d'Aménagement
9. Site d'enfouissement de matériaux secs à St-Mathieu
10. Avis à la C.P.T.A.Q.: lot P44 à St-Bruno
11. Nomination du fonctionnaire désigné
 - 11.1 Saint-Antoine-sur-Richelieu
 - 11.2 Carignan
12. Convention: Table de concertation des préfets



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

13. Demandes d'appui:
 - . Etude particulière
 - . M.R.C. Papineau
 - . M.R.C. Memphrémagog
14. Rencontre des Préfets à Québec
15. Bordereau des comptes à payer
16. Correspondance
17. Affaires publiques
18. Varia
19. Levée de l'assemblée


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné ce vingt-cinquième jour de novembre mil neuf cent
quatre-vingt-sept.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

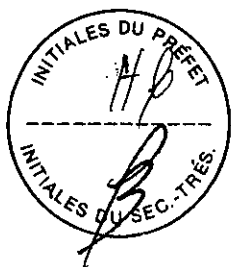
SEANCE SPECIALE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE
LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE MERCREDI 9
DECEMBRE 1987, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Jacques Martin, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du
1er octobre 1987
3. Adoption des prévisions budgétaires 1988
4. Avis de motion: règlement d'imposition des taxes
pour l'exercice financier 1988
5. Avis de motion: règlement modifiant le règlement de
contrôle intérimaire
6. Modifications aux conventions entre la M.R.C. et le
C.I.T.V.R. et entre la M.R.C. et la R.I.E.V.R.
7. Choix d'un assureur pour l'année 1987 ¹⁹⁸⁸
8. Schéma d'Aménagement
9. Site d'enfouissement de matériaux secs à St-Mathieu
10. Avis à la C.P.T.A.Q.: lot P44 à St-Bruno
11. Nomination du fonctionnaire désigné
 - 11.1 Saint-Antoine-sur-Richelieu
 - 11.2 Carignan
12. Convention: Table de concertation des préfets
13. Demandes d'appui:
 - . Etude particulière
 - . M.R.C. Papineau
 - . M.R.C. Memphrémagog



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

14. Rencontre des Préfets à Québec
15. Bordereau des comptes à payer
16. Correspondance
17. Affaires publiques
18. Varia
19. Levée de l'assemblée

ITEM 1. CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1096-87

ATTENDU QUE tous les membre du conseil sont présents;

ATTENDU QUE de ce fait et ce, conformément à l'article 153 du Code municipal, les membres du Conseil consentent unanimement de modifier l'ordre du jour

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépannier
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les items suivants:

- 18.1 Maison Victor Gadbois
- 18.2 Règlements d'emprunts
- 18.3 Nomination des membres du bureau des délégués
- 18.4 Demande de Saint-Charles Village
- 18.5 Disposition des déchets sur le site Miron

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE REGU- LIERE DU 1er OCTOBRE 1987

1097-87

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre, soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 3. ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES 1988

1098-87

ATTENDU QU'un comité "had hoc" a été formé pour élaborer, avec le directeur général, les prévisions budgétaires 1988;

ATTENDU QUE le comité "had hoc" sur le budget recommande au Conseil d'adopter les prévisions budgétaires 1988 telles que déposées;



No de résolution
ou annotation

1098-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 1988 et se déclarent satisfaits

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 1988 soient et sont adoptées telles que déposées.

ADOpte A L'UNANIMITE

1099-87

ATTENDU QUE pour les frais d'entretien les chemins de glace, seules les municipalités à caractère rural contribuent actuellement;

ATTENDU QUE selon un jugement rendu pour la M.R.C. Bas-Richelieu il a été reconnu que toutes les municipalités membres de la M.R.C. doivent défrayer les coûts des chemins de glace sur la rivière Richelieu;

ATTENDU QU'il y a lieu de savoir, de façon spécifique pour notre M.R.C., si le jugement de la M.R.C. Bas-Richelieu s'applique également pour notre territoire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU de demander à Me Armand Poupart, aviseur légal, un avis juridique concernant l'article 578 du Code municipal relatif à la contribution financière des municipalités dans le cas des chemins de glace sur le Richelieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 4. AVIS DE MOTION: REGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1988

1100-87

AVIS DE MOTION PAR LES PRESENTES DONNE PAR MONSIEUR RENE GENDRON CONSEILLER, QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION UN REGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1988.

Donné ce jour par le conseiller René Gendron.

ITEM 5. AVIS DE MOTION: REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE

Face à la recommandation du comité "had hoc" sur le budget, de majorer le coût des demandes de permis de lotissement et de construction.



No de résolution
ou annotation

1101-87

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR MONSIEUR FREDERIC TREPANNIER CONSEILLER, QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION, UN REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE, A L'EFFET DE MAJORER LE COUT DES DEMANDES DE PERMIS DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION.

Donné ce jour par le conseiller Frédéric Trépanier.

ITEM 7. CHOIX D'UN ASSUREUR POUR L'ANNEE 1988

1102-87

ATTENDU QUE seule la firme PRATTE & MORRISSETTE INC., courtiers d'assurances peut nous assurer en fonction des erreurs et omissions;

ATTENDU QUE les taux de primes en ce qui concerne les autres aspects de nos assurances à savoir le feu, le vol et la responsabilité civile sont comparables à ceux que nous avons actuellement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE les services de la firme PRATTE & MORRISSETTE, courtiers d'assurances soient et sont retenus par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et ce, pour l'année 1988.

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le contrat liant la Municipalité régionale de comté avec ladite firme de courtiers.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 8. SCHEMA D'AMENAGEMENT

1103-87

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement de notre M.R.C. a été adopté le 6 mars 1987 par le règlement #14;

ATTENDU QUE suite à l'avis du Ministre des Affaires municipales le Conseil a adopté, le 1er octobre 1987, le règlement #14-1 modifiant ledit schéma;

ATTENDU QUE les modifications sont conformes à l'esprit des demandes exprimées par le Ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE depuis lors nous n'avons reçu aucune réaction du Ministre des Affaires municipales sauf celle à l'effet de prolonger jusqu'au 29 février 1988 la date limite de modification de notre schéma;

ATTENDU QU'à cette date il se sera écoulé près d'un an entre l'adoption du schéma par le Conseil et sont entrée en vigueur



No de résolution
ou annotation
1103-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU de demander au Ministre des Affaires
municipales de s'exprimer dans les plus brefs délais
sur le règlement #14-1, afin que le schéma entre en
vigueur au plus tard le 1er février 1988.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ITEM 9. SITE D'ENFOUISSEMENT DE MATERIAUX SECS A ST-MATHIEU

1104-87

ATTENDU QUE suite à la signification, de la part de
notre aviseur légal, d'une mise en demeure
enjoignant la compagnie Sanico ou une de ses
filiales à cesser de dépôt de matériaux secs
à Saint-Mathieu de Beloeil;

ATTENDU QUE ladite entreprise ou l'une de ses filiales
maintenue ses activités, et ce, malgré ladite
mise en demeure;

ATTENDU QUE les activités sont effectuées sans permis à
cet effet de la part du ministère de
l'Environnement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU de mandater Me Armand Poupart, aviseur légal,
pour l'émission d'une injonction afin que cesse les
activités d'enfouissement de matériaux secs.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ITEM 10. AVIS DE LA C.P.T.A.Q.: LOT P-44 SAINT-BRUNO

1105-87

ATTENDU QU'une demande d'exclusion a été adressée à la
Commission de protection du territoire
agricole;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la Loi sur
la protection du territoire agricole, la
Commission doit demander l'avis de la M.R.C.
dans un tel cas;

ATTENDU QUE dans sa demande d'avis la commission indi-
que qu'il s'agit du lot P-44 accompagné d'un
plan cet effet (dossier AR 5601 D);

ATTENDU QUE selon nos recherches il s'agirait plutôt du
lot P-444, situé sur un territoire non
illustré au plan fournit par la Commission;

ATTENDU QUE de ce fait il y a une nette ambiguïté dans
la demande d'avis de la part de la Commission
et les informations que nous avons



No de résolution
ou annotation

1105-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU DE demander à la Commission de protection du territoire agricole de revoir sa demande d'avis adressée au Conseil relativement au dossier numéro AR 5601 D.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 11. NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DESIGNÉ

11.1 Saint-Antoine-sur-Richelieu

1106-87

ATTENDU la démission du fonctionnaire désigné de la municipalité de St-Antoine-sur-Richelieu, monsieur François Lemire;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit nommer sur son territoire un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a nommé, par résolution, monsieur Michel Matton, inspecteur municipal;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 3.2.2 du règlement de contrôle intérimaire, la nomination du fonctionnaire désigné doit être autorisée par le Conseil de la M.R.C.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le Conseil accepte la nomination de monsieur Michel Matton à titre de fonctionnaire désigné de la M.R.C. dans la municipalité de St-Antoine-sur-Richelieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

11.2 Carignan

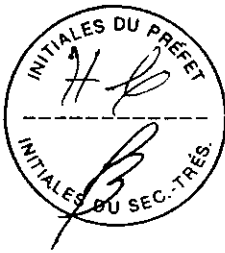
1107-87

ATTENDU la démission du fonctionnaire désigné de la municipalité de Carignan, madame Noëlla Bissailon;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit nommer sur son territoire un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Carignan a nommé, par résolution, monsieur Bernard Duhamel;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 3.2.2 du règlement de contrôle intérimaire, la nomination du fonctionnaire désigné doit être autorisée par le Conseil de la M.R.C.



No de résolution
ou annotation

1107-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le Conseil accepte la nomination de
monsieur Bernard Duhamel à titre de fonctionnaire
désigné de la M.R.C. dans la municipalité de Carignan.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 12. CONVENTION TABLE DE CONCERTATION DES PREFETS

1108-87

ATTENDU QUE suite au Sommet Montérégie '87, le Ministre
des Affaires municipales, monsieur André
Bourbeau, a invité les préfets de la
Montérégie à se regrouper;

ATTENDU QUE suite à cette invitation un groupe de
préfets a convenu d'une convention afin de
mettre sur pied une Table de concertation
des préfets de la Montérégie;

ATTENDU QUE le but premier de ladite table est de discu-
ter de sujets communs à l'ensemble du
territoire et d'être considérée comme un
interlocuteur privilégié face à des
intervenants touchant l'ensemble du
territoire;

ATTENDU QUE suivant la convention chaque municipalité
régionale de comté, désirant adhérer à la
Table de concertation doit adopter une
résolution à cet effet;

ATTENDU QUE ladite résolution doit de plus, mandater le
préfet ou son représentant pour siéger à la
Table de concertation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépannier

ET RESOLU QUE la municipalité régionale de comté de La
Vallée-du-Richelieu adhère à la Table de concertation
des préfets de la Montérégie.

QUE le préfet ou le préfet-suppléant soit
mandater pour siéger à ladite Table de concertation.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 13. DEMANDES D'APPUI

13.1 Etude particulière

1109-87

ATTENDU QUE monsieur Mario Fillion a soumis au fonds
F.C.A.R. (Québec) un projet de recherche en
vue d'étudier l'évolution territoriale des
divisions administratives de la Montérégie;



No de résolution
ou annotation

1109-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'une telle étude s'avère, de l'avis du conseil, des plus pertinentes non seulement pour l'ensemble de la Montérégie mais également pour notre territoire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépannier
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU d'appuyer sans réserve monsieur Mario Filion dans son projet de recherche.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.2 M.R.C. Papineau

Il s'agit d'une demande d'appui à l'effet de subventionner, de la part du ministère de l'Environnement, les coûts de réalisation pour les installations septiques reliées aux résidences isolées.

Le conseil a déjà adopté une résolution à cet effet, soit la résolution #85-730.

13.3 M.R.C. Memphrémagog

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépannier
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU d'appuyer la M.R.C. Memphrémagog dans sa demande auprès du ministère des Transports du Québec à l'effet de s'assurer du respect et de l'application de l'actuelle législation sur les panneaux-réclames et affiches notamment le long des routes 112, 141, 245 et de l'autoroute 10.

DE demander au ministère des Transports du Québec de tenir une commission parlementaire pour entendre les municipalités avant de procéder à l'adoption finale de son projet de Loi 32 concernant la publicité le long des routes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 14. RENCONTRE DES PREFETS DU QUEBEC

Monsieur Michel Chapdelaine, membre du conseil d'administration de l'U.M.R.C.Q., ainsi que le directeur général, présentent une synthèse des discussions qui ont eu cours lors d'une assemblée des préfets, tenue à Québec le 4 décembre dernier.

ITEM 15. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

1111-87



No de résolution
ou annotation

1111-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #68, de chèque #2938 à chèque #2974 et de chèque #S1276 à #S1335 au montant de 69 412,69 \$, soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 16. CORRESPONDANCE

- 1646 25-09-87 Lettre de MADAME CHANTAL TRUDEAU, étudiante CEGEP Maisonneuve, demandant de la documentation sur notre région.
- 1647 25-09-87 Copie conforme d'une lettre de plainte adressée à monsieur André Bourbeau, ministre des Affaires municipales de la part de monsieur Jean Lefebvre et signataire concernant une industrie artisanale à St-Charles-sur-Richelieu.
- 1648 25-09-87 Lettre de MADAME ALINE SAINT-AMAND, cabinet du ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du règlement #8-6.
- 1649 25-09-87 Lettre de MONSIEUR RENE BERGERON, directeur des programmes, SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, indiquant les modifications à l'engagement du propriétaire-bailleur pour le programme P.A.R.C.Q.
- 1650 25-09-87 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accompagnant le dernier versement de la subvention fonctionnement.
- 1651 28-09-87 Copie conforme de la lettre que MONSIEUR SERGE CARON, fonct. désigné, à CHAMBLY, adressait à monsieur Louis Bégin face à une intervention sans permis de la ville et de la M.R.C.
- 1652 28-09-87 Lettre de MONSIEUR DANIEL PAQUETTE, agronome, C.P.T.A.Q., concernant une demande d'autorisation pour un site d'enfouissement à Saint-Jean-Baptiste de Rouville.
- 1653 29-09-87 Lettre de MADAME MARCELLE LAFONTAINE, attachée politique de monsieur Gérard Latulippe, accusant réception des résolutions #87-1045 et #87-1077.
- 1654 29-09-87 Lettre de MONSIEUR JEAN-LUC BOIVIN, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant une intervention sur les berges du Richelieu.
- 1655 29-09-87 Lettre de MONSIEUR JEAN BEAUDIN, responsable, SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, accompagnant les formulaires du programme P.R.U. dans le cadre du programme P.A.R.C.Q.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

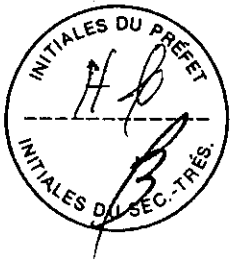
- 1656 01-10-87 Copie conforme d'un avis de cesser les travaux adressée par monsieur PHILIPPE GRIMARD, fonct. désigné à SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, au président de la société 93014 Canada, concernant l'enfouissement de matériaux secs.
- 1657 02-10-87 Lettre de MONSIEUR PAUL LEFEBVRE, service des enquêtes, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, accompagnant une série de documents reliés au dossier de Sanico, enfouissement de matériaux secs.
- 1658 02-10-87 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, dir. gén., SAINT-BASILE-LE-GRAND, accompagnant les modifications au règlement de zonage Z-87.
- 1659 02-10-87 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, dir. gén., SAINT-BASILE-LE-GRAND, accompagnant les modifications au règlement de lotissement L-883.
- 1660 02-10-87 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député de VERCHERES, accusant réception de la résolution #87-1045 concernant la bande riveraine.
- 1661 02-10-87 Lettre de MADAME ALINE SAINT-AMAND, cabinet du ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, accusant réception de la résolution #87-1077 au sujet du Programme P.A.R.C.Q.
- 1662 05-10-87 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député de VERCHERES, accusant réception de la résolution #87-1077.
- 1663 09-10-87 Lettre de MONSIEUR ROBERT GRENIER, dir. gén., S.M.D., invitant le directeur général de la M.R.C. à participer à une conférence préparatoire au colloque sur le financement du développement régional.
- 1664 14-10-87 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC, accusant réception, pour enregistrement du règlement #8-6.
- 1665 14-10-87 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception, pour l'enregistrement du règlement #8-6.
- 1666 14-10-87 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, expliquant la position de son ministère face au projet de Loi 43.
- 1667 15-10-87 Lettre de MONSIEUR MICHEL BRUNELLE, sec.-trés., M.R.C. DE ROUSSILLON, accompagnant un projet de règlement modifiant le Schéma.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

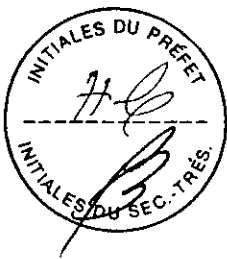
- 1668 19-10-87 Lettre de MADAME HELENE DRAPEAU, greffier, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, accompagnant les règlements d'emprunts #1307 et #1308 pour avis du Conseil de la M.R.C.
- 1669 19-10-87 Lettre de MADAME GAETANE MARTEL, responsable, U.M.R.C.Q., accusant réception de notre résolution concernant la bande riveraine.
- 1670 20-10-87 Lettre de MADAME GAETANE MARTEL, responsable, U.M.R.C.Q., accusant réception de notre résolution concernant le Programme P.A.R.C.Q.
- 1671 20-10-87 Lettre de Me ARMAND POUPART, avocat, POUPART & ASSOC., accompagnant la mise en demeure adressée à la compagnie 9014 CANADA LTEE concernant l'enfouissement de matériaux secs à Saint-Mathieu.
- 1672 21-10-87 Lettre de MONSIEUR JEAN-PAUL ARSENAULT, président directeur général, SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, concernant le réaménagement budgétaire 1987 du Programme P.A.R.C.Q.
- 1673 22-10-87 Lettre de MONSIEUR YVON CHOUINARD, avocat, CHOUINARD ET EMOND AVOCATS, concernant le dépôt de matériaux secs à Saint-Mathieu.
- 1674 22-10-87 Lettre de MONSIEUR HERMAN THIBAUT, prés., SPECTRA PRO, concernant la gestion des déchets.
- 1675 22-10-87 Lettre de MONSIEUR ROBERT GRENIER, dir. gén., S.M.D. concernant la nomination d'un représentant de la M.R.C. au sein du conseil d'administration de la S.M.D.
- 1676 23-10-87 Lettre de MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception du règlement #14-1 amendant le Schéma.
- 1677 23-10-87 Lettre de la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE, demandant l'avis du Conseil de la M.R.C. face à une demande d'exclusion pour le lot P-44 à St-Bruno.
- 1678 27-10-87 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, dir. gén., CARIGNAN, accompagnant une résolution nommant monsieur Bernard Duhamel fonctionnaire désigné à Carignan.
- 1679 27-10-87 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, dir. gén., SAINT-BASILE-LE-GRAND, accompagnant les règlements modifiant le règlement de zonage Z-87.
- 1680 28-10-87 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, B.R.A. ST-BRUNO, nous informant que les travaux dans la Branche 18 du Ruisseau Coderre débuteront le 11 novembre 1987.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

- 1681 29-10-87 Lettre de MONSIEUR ROBERT BOITEAU, dir. gén., M.R.C. CHAMPLAIN, accusant réception du règlement #14-1.
- 1682 20-10-87 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, sec.-trés., SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, accompagnant une résolution nommant monsieur Michel Matton fonctionnaire désigné à Saint-Antoine.
- 1683 03-11-87 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du règlement #14-1.
- 1684 03-11-87 Lettre de MADAME ALINE SAINT-AMAND, cabinet du ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du règlement #14-1.
- 1685 03-11-87 Lettre de MONSIEUR ROBERT GRENIER, dir. gén., S.M.D. accompagnant le compte rendu de la conférence préparatoire au colloque sur le financement du développement régional.
- 1686 04-11-87 Lettre de MADAME MARIE GIRARDIN, secrétaire, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, accompagnant un document sur le résultat des élections à Saint-Marc.
- 1687 05-11-87 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS BOULAY, sec.-trés., M.R.C. DE MEMPHREMAGOG, demandant l'appui du Conseil à une résolution concernant l'affichage le long des routes provinciales.
- 1688 05-11-87 Lettre de MONSIEUR ROBERT GRENIER, dir. gén., S.M.D. invitant le préfet à une rencontre du Comité d'orientation.
- 1689 05-11-87 Lettre de MONSIEUR RICHARD BLOUIN, service de la gestion, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, invitant le directeur général à une séance d'information sur le budget 1988.
- 1690 06-11-87 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, MONT-SAINT-HILAIRE, accompagnant les règlements d'emprunts #763, #764 et #765 pour avis du Conseil de la M.R.C.
- 1691 06-11-87 Lettre de MONSIEUR MARIO FILION, demandant l'appui moral du Conseil de la M.R.C. face à un projet de recherche en vue d'établir l'évolution territoriale des divisions administratives de la Montérégie.
- 1692 09-11-87 Lettre de MONSIEUR DANIEL RACINE, dir. gén., A.T.R.M., accompagnant une copie du plan de développement touristique de la Montérégie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1693 12-11-87 Lettre de MONSIEUR HUBERT DESBIENS, député de DUBUC, explicitant la position de son parti face à la politique du gouvernement concernant l'utilisation du patrimoine faunique.
- 1694 10-11-87 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, SAINT-BASILE-LE-GRAND, accompagnant le règlement d'emprunt #426, pour avis du Conseil de la M.R.C.
- 1695 16-11-87 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant le programme "Développement de l'emploi - projets généraux".
- 1696 17-10-87 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, dir. gén., ST-BASILE-LE-GRAND, accompagnant les modifications au règlement de zonage Z-87.
- 1697 18-11-87 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, prolongeant jusqu'au 29 février la date limite de modification à notre schéma.
- 1698 18-11-87 Lettre de MONSIEUR CLAUDE ROULEAU, dir. rég., MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant le site d'enfouissement de matériaux secs à St-Mathieu.
- 1699 20-11-87 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CARON, avocat, M.A.P.A.Q., concernant certaines informations pour le cours d'eau Desgranges.

PUBLICATIONS DU MOIS D'OCTOBRE 1987

- Les propositions d'action adoptées par les partenaires
Sommet Québécois du loisir 15 juin 1987
- Muni-express no. 8
bulletin d'information du M.A.M. septembre 1987
- Muni-express no. 9
bulletin d'information du M.A.M. octobre 1987
- Etude de marché pour les produits générés par le traitement des déchets municipaux
- Inventaire et évaluation de procédés de haute technologie
(pour le traitement et la valorisation des déchets municipaux)
- Devis normalisé (collecte des déchets solides) 8 janvier 1987
- La collecte sélective en région 02 (l'information au citoyen) septembre 1987



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Enfouissement des boues de stations d'épuration d'eaux usées municipales	août 1987
URBA mensuel de l'actualité municipale du Qc	octobre 1987
Info + publication à l'intention des administrateurs municipaux	vol. VIII, no. 18 7 octobre 1987
L'express Montérégie	no. 25 octobre 1987
La revue municipale	vol. 65, no. 10 octobre 1987
Le monde juridique	vol. 3, no. 6 octobre 1987
Municipalité M.A.M.	octobre 1987
Fêtes et festivals	vol. 12, no. 3 automne 1987
Scribe S.M.Q.	octobre 1987
Le Contact	vol. 6, no. 3 septembre 1987
Revue québécoise d'urbanisme	vol. 8, no. 1 octobre 1987
Info-coop	vol. 3, no. 5 octobre - novembre 1987
Commerce Rive-Sud	novembre 1987
Info + publications à l'intention des administrateurs municipaux	vol. VIII, no. 19 26 octobre 1987
Quorum	vol. 12, no. 7 novembre 1987
Loisir Rive-Sud	no. 43 28 octobre 1987
Liaison Loisir	vol. 1, no. 4 octobre - novembre 1987
La francisation en marche	vol. 6, no. 2 septembre 1987
URBA	vol. 8, no. 8 novembre 1987
Le toponyme	vol. 5, no. 2 septembre 1987
Répertoire des organismes de promotion industrielle du Québec	juillet 1987
Plan de développement touristique de la Montérégie	juillet 1987



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

La revue de l'A.T.E.Q.	vol. 2, no. 1 novembre 1987
Gazette officielle du Qc	Index janvier - septembre 1987
Gazette officielle du Qc	no. 48 4 novembre 1987
L'évaluateur	vol. 17, no. 3 automne 1987
Municipalité M.A.M.	novembre 1987
La revue municipale	vol. 65, no. 1 novembre 1987
Direction de la récupération et du recyclage M.E.Q.	octobre 1987
Modifications à la législation sur le logement locatif	13 novembre 1987
Indices de richesse foncière d'effort fiscal et de dépenses des municipalités du Québec	données 1987
Aménagement et urbanisme: Restauration de façades au Centre-Ville de Trois-Rivières	
Ski alpin répertoire des stations de ski du Qc	Québec 88
Gazette officielle du Qc	no. 49 11 novembre 1987
La lettre de sécurité routière	vol. 2, no. 5 novembre 1987

ITEM 17. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur André Rancourt de la firme d'évaluateurs Morin Roy et Assoc., présente aux membres du Conseil, l'évaluateur qui le remplacera dans la région. Il s'agit de monsieur Daniel St-Germain.

Monsieur le Préfet remercie monsieur André Rancourt pour l'excellence du travail qu'il a réalisé pour les municipalités de notre M.R.C. depuis trois ans.

ITEM 18. VARIA

18.1 Maison Victor Gadbois

Monsieur André-Guy Trudeau dépose au Conseil un plan d'implantation de la maison Victor Gadbois, de même qu'une résolution du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil et du comité consultatif d'urbanisme approuvent ladite implantation dans la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Puisque l'implantation de la maison Victor Gadbois présente certaines difficultés, eu égard au schéma de la M.R.C., le Conseil réfère le dossier à son comité consultatif d'aménagement pour étude.

18.2 Règlements d'emprunts

1112-87

Règlement d'emprunt #1307, #1308 et #1311 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 19 octobre 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépannier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1307 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement d'emprunt #1308

1113-87

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 19 octobre 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

1113-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépannier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1308 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement d'emprunt #1311

1114-87

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 4 décembre 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépannier



No de résolution
ou annotation

1114-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1311 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlements d'emprunts #763, #764 et #765 de la ville de Mont Saint-Hilaire

Règlement d'emprunt #763

1115-87

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 6 novembre 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépannier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #763 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement d'emprunt #764

1116-87

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 6 novembre 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

1116-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépannier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #764 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement d'emprunt #765

1117-87

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 12 novembre 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépannier



No de résolution
ou annotation

1117-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #765 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement d'emprunt #426 de la ville de Saint-Basile-le-Grand

1118-87

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 13 novembre 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépannier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #426 de la ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOpte A L'UNANIMITE

18.3 Nomination des membres du bureau des délégués

1119-87

ATTENDU QUE, à chaque année, selon l'article 129 du Code municipal, outre le Préfet qui est membre d'office, deux membres du Conseil doivent être nommés pour le bureau des délégués;

ATTENDU QUE, selon l'article 131 dudit Code, il est possible de nommer des substituts pour chacun des trois membres

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépannier
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans



No de résolution
ou annotation

1119-87
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE messieurs Bertrand Poulin et André-Guy Trudeau soient et sont nommés membres du bureau des délégués de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

QUE messieurs René Gendron et Wildor Vigeant soient et sont nommés membres substitués dudit bureau des délégués.

ADOpte A L'UNANIMITE

18.4 Demande de Saint-Charles Village

Il s'agit d'une demande écrite de la municipalité du Village de Saint-Charles à l'effet de demander à la M.R.C. de reconnaître l'exclusion d'une dizaine de terrains le long du Grand Rang.

Toutefois monsieur Jacques Martin informe le conseil qu'il s'agit plutôt d'une demande d'autorisation et qu'une demande sera plutôt adressée au Conseil à cet effet.

18.5 Disposition des déchets sur le site Miron

ATTENDU l'avis public publié par la ville de Montréal fixant les nouveaux tarifs d'élimination des déchets du site d'enfouissement sanitaire de la carrière Miron à 19,90 \$ la tonne métrique;

ATTENDU QUE ces nouveaux tarifs auront pour effet de provoquer une augmentation exagérée du coût actuel de disposition des déchets pour neuf municipalités de notre M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil considère que cette augmentation est trop sévère;

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement permet à la Commission municipale du Québec de fixer les tarifs d'élimination suite à une demande d'une municipalité;

ATTENDU de plus QUE la Commission municipale du Québec peut fixer provisoirement les tarifs exigibles pendant la période d'étude de la demande

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU DE demander à la Commission municipale du Québec de fixer les tarifs d'élimination des déchets du site d'enfouissement sanitaire de la carrière Miron.

DE fixer provisoirement les tarifs durant la période où la Commission étudiera le dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

1121-87

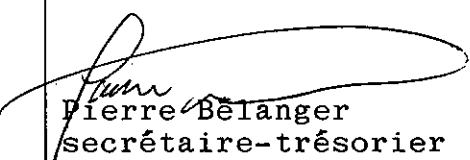
Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu


ITEM 19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée, tous les
points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITÉ


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet